

COMMUNE DE HOCHSTETT
PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

17 JUILLET 2017

Sous la présidence de M. Clément JUNG, Maire

Présents : LAUGEL Antoine, SCHWARTZ Bernard, WENDLING Cyril, REISS Daniel, LEBEAU Marie-José, HOLLENDER Claudia, OSTER Marie-Paule, ROESCH Caroline

Absent excusé : WEIBEL Sébastien,

Procurations : BURG Daniel à Antoine LAUGEL,

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

Zumba : AGF utilisation de la salle des fêtes

Adopté à l'unanimité

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 juillet 2017

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents à ladite réunion.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Caroline ROESCH est nommée secrétaire de la séance de ce jour.

3. CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'acquisition par la Commune du chemin d'exploitation section 11, parcelle 212 d'une contenance de 12,25 ares.

Les propriétaires indivisaires de la parcelle, section 11 - n° 83 d'une contenance de 0,68 are, ont décidé de la céder à la commune pour l'élargissement de la voie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

FIXE le prix de la cession à 2 500 €

ACCEPTE les cessions

- Section 11- Parcelle 83 appartenant à Madame Elisabeth HOISCHEN-OSTER
- Section 11 -Parcelle 83 appartenant à Monsieur Michel OSTER
- Section 11 -Parcelle 83 appartenant à Monsieur André OSTER
- Section 11 -Parcelle 83 appartenant à Monsieur Jean-Marie OSTER
- Section 11 -Parcelle 83 appartenant à Madame Marie-Anne JUNG

AUTORISE Le Maire à signer les actes nécessaires à ces inscriptions au livre foncier

CHARGE Me SALAVERT, Notaire à Brumath de la rédaction des actes

Cette vente a été acceptée à la condition qu'aucun stationnement de voitures ne soit toléré par la municipalité sur cette nouvelle voirie communale.

Monsieur JUNG Clément et Mme OSTER Marie-Paule quittent la salle et ne prennent pas part au débat ni au vote.

Adopté à l'unanimité

4. ZUMBA AGF : UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

L'AGF, par l'intermédiaire de quelques habitants de la Commune de Hochstett, souhaite utiliser la salle des fêtes pour son projet « Zumba » du 1er septembre 2017 au 7 juillet 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- ↪ **AUTORISE** l'utilisation de la salle des fêtes par L' AGF par son projet « Zumba »
- ↪ **FIXE** à 500,00 € la location des locaux pour l'année
- ↪ **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec cette association

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire
Clément JUNG